

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 24 Février 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le lundi vingt-quatre février, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert DURAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 février 2020

Présents : **DURAND** Gilbert, **DOMINI FAURE** Sylviane, **BARRET** Daniel, **MORAND** Virginie, **NUGUET** Frédérick, **BOULIEU** Véronique, **MARTIN** André, **CARREZ** Michèle, **DEMUTH** Aymeri, **PARADIS** Stéphane, **CONTASSOT** Raymond, **SAURA** Cyril, **BARIOZ** Michel.

Absents : **BRISAUD** Cathy.

Excusés : **GENEST** Claude.

Pouvoirs : **GENEST** Claude à **BARRET** Daniel.

Secrétaire : **PARADIS** Stéphane.

Après approbation du compte rendu du 18 novembre 2019, Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

1/ DELIBERATIONS

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'admettre en non-valeur un mandat suivant les détails de l'état des présentations et admissions en non-valeur dressé par Monsieur Le Trésorier Principal de Bourgoin Jallieu le 22 mars 2019.

Exercice 2016 :

- titre n° 118 - Loyer : 0,10 €
- titre n° 253 - Téléalarme : 57,90 €

Arrêté à la somme de 58,00 €

Le total de cette somme fera l'objet d'un mandat à l'article 6541 : Créances admises en non valeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération ACCEPTE, à l'unanimité des membres votants, d'admettre en non- valeur le mandat irrécouvrable ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARRET Daniel, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Gilbert DURAND, Maire, après s'être fait présenter le Compte Administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	660 330,82 €	DEPENSES	468 454.25 €
RECETTES	789 633,01 €	RECETTES	406 869.25 €
Excédent reporté	43 735.09 €	Excédent reporté	231 729.19 €
Excédent de clôture	173 038,28 €	Excédent de clôture	170 144,19 €

2) Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ADOpte**, le Compte Administratif 2019.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gilbert DURAND,

Après s'être fait présenter le compte administratif de **l'exercice 2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2019** ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2019** au **31 décembre 2019**.
2. Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour **l'exercice 2019** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2/ ORGANISATION DES ELECTIONS

Tableau des permanences à remplir avant le 20 mars 2020.

Le bureau se tiendra de 8h00 à 18h00 (rotations, 5 tranches de 2 heures).

Vérification des cartes d'identités, contrôle des cartes d'électeurs, une personne qui enregistre le vote dans l'urne et émargement à la fin.

3/ TRAVAUX EN COURS

Suite aux dégradations au Revolet (vitre de la porte et rideau) les deux sinistres seront enregistrés en un seul pour éviter l'augmentation de la franchise.

Trous bouchés en partie sur la Commune par l'entreprise PERRIOL qui avait été mandatée, en attente de finition.

4/ QUESTIONS DIVERSES

Question de Stéphane PARADIS sur le non-respect du stationnement du car au Pontet. Le car se gare sur l'emplacement réservé aux voitures : Pourquoi ?

Réponse le traçage est à refaire.

Monsieur MARTIN annonce la création d'un nouveau syndicat des Eaux Intercommunal qui se nomme le SEPEC.

Avant le début du Conseil Municipal nous avons reçu la visite du Conseil municipal des enfants qui est venu présenter ses projets.

Ils travaillent sur trois sujets :

- Sensibilisation des enfants aux danger d'internet,
- Continuer les formations de secourisme à partir du CM1,
- Acquérir une malle de jeux pour mettre à disposition de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50.